Image not found or type unknown

nationalité française

Par **Rougé1993**, le **18/10/2019** à **00:03**

Mon grand-père était un ancien combattant en france a la guerre(1939-1945) qui a etais blessé pendant la guerre, pourrai-je avoir le dois a une nationalité française?. Sachant que je suis un algerien qui vis encore en algerie et j'ai deja demander un casier judiciaire et une nationalité apres j'ai reçu juste le casier judiciaire sa fais une année et la nationalité je l'ai pas encore et meme je ne sais pas est ce que j'ai le dois de l'avoir

Par **Visiteur**, le **18/10/2019** à **01:02**

Bonjour

Saluer est une marque de respect pour les bénévoles qui vous répondent.

Le fait que votre père ait combattu en France ne vous donne pas droit à la nationalité pour cette seule raison.
Voici un dossier....http://www.info-droits-etrangers.org/vivre-en-france/la-nationalite/les-conditions-dacces-a-la-nationalite-francaise/

Par **youris**, le **18/10/2019** à **10:29**

Bonjour,
En matière de nationalité française par filiation, c'est exclusivement la nationalité des parents (père et mère) qui est prise en compte.
Salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés